

Statement of limited
product warranty

Déclaration de
garantie limitée
du produit

Thermador[®]

Statement of limited product warranty

What this Warranty covers & who it applies to

The limited warranty provided by BSH Home Appliances (“Thermador”) in this Statement of Limited Product Warranty applies only to the Thermador appliance sold to you, the first using purchaser, provided that the Product was purchased:

- For your normal, household (non-commercial) use, and has in fact at all times only been used for normal household purposes.
- New at retail (not a display, “as is”, or previously returned model), and not for resale, or commercial use.
- Within the United States or Canada, and has at all times remained within the country of original purchase.

The warranties stated herein apply to the original purchaser of the Product warranted herein and to each succeeding owner of the product purchased for ordinary use during the term of the warranty.

Please make sure to return your registration card; while not necessary to effectuate warranty coverage, it is the best way for Thermador to notify you in the unlikely event of a safety notice or product recall.

How Long the Warranty Lasts

Thermador warrants that the Product is free from defects in materials and workmanship for a period of seven hundred and thirty (730) days from the date of purchase. The foregoing timeline begins to run upon the date of purchase, and shall not be stalled, tolled, extended, or suspended, for any reason whatsoever. This Product is also warranted to be free from cosmetic defects in material and workmanship (such as scratches of stainless steel, paint/porcelain blemishes, chips, dents, or other damage to the finish) of the Product, for a period of sixty (60) days from the date of purchase or closing date for new construction. This cosmetic warranty excludes slight color variations due to inherent differences

in painted and porcelain parts, as well as differences caused by kitchen lighting, product location, or other similar factors. This cosmetic warranty specifically excludes any display, floor, “As Is”, or “B” stock appliances.

Extended Warranty

Third to Fifth Year Limited Warranty – Thermador will repair or replace any electronic component that proves to be defective in materials or workmanship (parts only, excludes labor charges).

Third to Sixth Year Limited Warranty – Thermador will repair or replace any defect in material or workmanship in the sealed refrigeration system* (parts and labor).

Seventh to Twelfth Year Limited Warranty - Thermador will repair or replace any defect in material or workmanship in the sealed refrigeration system*; (parts only, excludes labor charges).

*Sealed refrigeration system includes compressor, evaporator, condenser, dryer/strainer and connection tubing

Lifetime Limited Warranty for Stainless Steel Rust-Through – Thermador will replace the stainless steel door if the door should rust through (part only, excludes labor charges). This limited warranty does not cover stainless steel marks, or blemishes / corrosion / rust caused by chemicals or cleaning products.

Repair/Replace as Your Exclusive Remedy

During this warranty period, Thermador or one of its authorized service providers will repair your Product without charge to you (subject to certain limitations stated herein) if your Product proves to have been manufactured with a defect in materials or workmanship. If reasonable attempts to repair the Product have been made without success, then Thermador will replace your Product (upgraded models may be available to you, in Thermador’s sole discretion, for an additional charge). All removed parts and components shall become the property of Thermador at its sole option. All replaced and/

or repaired parts shall assume the identity of the original part for purposes of this warranty and this warranty shall not be extended with respect to such parts. Thermador's sole liability and responsibility hereunder is to repair manufacturer-defective Product only, using a Thermador authorized service provider during normal business hours. For safety and property damage concerns, Thermador highly recommends that you do not attempt to repair the Product yourself, or use an un-authorized servicer; Thermador will have no responsibility or liability for repairs or work performed by a non-authorized servicer. If you choose to have someone other than an authorized service provider work on your Product, THIS WARRANTY WILL AUTOMATICALLY BECOME NULL AND VOID. Authorized service providers are those persons or companies that have been specially trained on Thermador products, and who possess, in Thermador's opinion, a superior reputation for customer service and technical ability (note that they are independent entities and are not agents, partners, affiliates or representatives of Thermador). Notwithstanding the foregoing, Thermador will not incur any liability, or have responsibility, for the Product if it is located in a remote area (more than 100 miles from an authorized service provider) or is reasonably inaccessible, hazardous, threatening, or treacherous locale, surroundings, or environment; in any such event, if you request, Thermador would still pay for labor and parts and ship the parts to the nearest authorized service provider, but you would still be fully liable and responsible for any travel time or other special charges by the service company, assuming they agree to make the service call.

Out of Warranty Product

Thermador is under no obligation, at law or otherwise, to provide you with any concessions, including repairs, prorates, or Product replacement, once this warranty has expired.

Warranty Exclusions

The warranty coverage described herein excludes all defects or damage that is not the direct fault of Thermador, including without limitation, one or more of the following:

- Use of the Product in anything other than its normal, customary and intended manner (including without limitation, any form of commercial use, use or storage of an indoor product outdoors, use of the Product in conjunction with air or water-going vessels).
- Any party's willful misconduct, negligence, misuse, abuse, accidents, neglect, improper operation, failure to maintain, improper or negligent installation, tampering, failure to follow operating instructions, mishandling, unauthorized service (including self performed "fixing" or exploration of the appliance's internal workings).
- Adjustment, alteration or modification of any kind.
- A failure to comply with any applicable state, local, city, or county electrical, plumbing and/or building codes, regulations, or laws, including failure to install the product in strict conformity with local fire and building codes and regulations.
- Ordinary wear and tear, spills of food, liquid, grease accumulations, or other substances that accumulate on, in, or around the Product.
- Any external, elemental and/or environmental forces and factors, including without limitation, rain, wind, sand, floods, fires, mud slides, freezing temperatures, excessive moisture or extended exposure to humidity, lightning, power surges, structural failures surrounding the appliance, and acts of God.
- Service calls to correct the installation of your refrigerator, to instruct you how to use your refrigerator, to replace house fuses or correct house wiring or plumbing.
- Removal and replacement of trim or decorative panels that interfere with servicing the product.

In no event shall Thermador have any liability or responsibility whatsoever for damage to surrounding property, including cabinetry, floors, ceilings, and other structures or objects around the Product. Also excluded from this warranty are Products, on which the serial numbers have been altered, defaced, or removed; service visits to teach you how to use the Product, or visits where there is nothing wrong with the Product; correction of installation problems (you are solely responsible for any structure and setting for the Product, including all electrical, plumbing or other connecting facilities, for proper foundation/flooring, and for any alterations including without limitation cabinetry, walls, floors, shelving, etc.); and resetting of breakers or fuses.

TO THE EXTENT ALLOWED BY LAW, THIS WARRANTY SETS OUT YOUR EXCLUSIVE REMEDIES WITH RESPECT TO PRODUCT, WHETHER THE CLAIM ARISES IN CONTRACT OR TORT (INCLUDING STRICT LIABILITY, OR NEGLIGENCE) OR OTHERWISE. THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED. ANY WARRANTY IMPLIED BY LAW, WHETHER FOR MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, OR OTHERWISE, SHALL BE EFFECTIVE ONLY FOR THE PERIOD THAT THIS EXPRESS LIMITED WARRANTY IS EFFECTIVE. IN NO EVENT WILL THE MANUFACTURER BE LIABLE FOR CONSEQUENTIAL, SPECIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, "BUSINESS LOSS", AND/OR PUNITIVE DAMAGES, LOSSES, OR EXPENSES, INCLUDING WITHOUT LIMITATION TIME AWAY FROM WORK, HOTELS AND/OR RESTAURANT MEALS, REMODELLING EXPENSES IN EXCESS OF DIRECT DAMAGES WHICH ARE DEFINITELY CAUSED EXCLUSIVELY BY THERMADOR, OR OTHERWISE. SOME STATES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, AND SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU. THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS, AND YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM STATE TO STATE.

No attempt to alter, modify or amend this warranty shall be effective unless authorized in writing by an officer of BSH.

Obtaining Warranty Service:

To obtain warranty service for your product, you should contact Thermador Customer Service at 1-800-735-4328.

Déclaration de garantie limitée du produit

Couverture de la garantie limitée :

La garantie limitée fournie par BSH Home Appliances (« Thermador ») dans cette déclaration de garantie limitée s'applique seulement à l'appareil Thermador qui vous a été vendu, en tant que premier acheteur, pour autant que le produit ait été acheté :

- pour vos besoins personnels habituels (non-commerciaux), et qu'il ait été utilisé, à tout moment, à des fins familiales normales ;
- neuf au détail (pas d'exposition, « tels quels », ni en tant que modèle précédemment retourné), et qu'il ne soit pas destiné à la revente, ni à un usage commercial ;
- aux États-Unis ou au Canada, et qu'il soit resté en tout temps dans le pays d'achat.

Les garanties mentionnées ici s'appliquent seulement au présentes s'appliquent à l'acheteur original du Produit sous garantie et à tout propriétaire successif du produit acheté pour une utilisation résidentielle habituelle et la durée de la garantie.

Assurez-vous de renvoyer la carte d'enregistrement ; bien que cette démarche ne soit pas nécessaire pour que la garantie soit valide, c'est la meilleure façon de permettre à Thermador de vous avertir dans le cas peu probable d'un avis de sécurité ou d'un rappel du produit.

Durée de la garantie

Thermador garantit que le produit est exempt de défaut de matériau et de fabrication pour une période de sept cent trente (730) jours à compter de la date d'achat. La période susmentionnée commence à la date d'achat et ne sera pas rallongée, prolongée, ni interrompue pour quelque raison que ce soit. Ce produit est également garanti comme étant exempt de défaut esthétique au niveau du matériau et de la fabrication (par ex. d'égratignures sur l'acier inox, d'imperfections au niveau de la peinture/

porcelaine, d'éclats, de bosses ou autres dommages à la finition du produit), pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'achat ou de la date d'achèvement pour une nouvelle construction. Cette garantie esthétique exclut les variations légères de couleur causées par les différences inhérentes entre les sections peintes et les sections en porcelaine, de même que les différences causées par l'éclairage de la cuisine, l'emplacement du produit et autres facteurs similaires. Cette garantie esthétique exclut spécifiquement tous les appareils d'exposition, sur pieds, « tels quels », et retournés dans le cadre de la garantie.

Garantie prolongée

Garantie limitée de la troisième à la cinquième année – Thermador se chargera du remplacement ou de la réparation de toute pièce électronique défectueuse en raison d'un vice de matériel ou de fabrication (pièces uniquement, excluant les coûts de main-d'oeuvre).

Garantie limitée de la troisième à la sixième année – Thermador se chargera du remplacement ou de la réparation de tout vice de matériel ou de fabrication dans le système de réfrigération hermétique (pièces et main-d'oeuvre).

Garantie limitée de la septième à la douzième année – Thermador se chargera du remplacement ou de la réparation de tout vice de matériel ou de fabrication dans le système de réfrigération hermétique (pièces uniquement, excluant les coûts de main-d'oeuvre).

*Le système de réfrigération hermétique comprend le compresseur, l'évaporateur, le condensateur, le déshydrateur/crépine et les tubes de raccordement

Garantie à vie limitée pour la corrosion de l'acier inoxydable – Thermador se chargera du remplacement de la porte en acier inoxydable si cette dernière devait rouiller (pièce uniquement, excluant les coûts de main-d'oeuvre). Cette garantie à vie limitée ne couvre pas les marques ou taches à la surface de l'acier inoxydable ou la rouille causée par des produits chimiques/nettoyants.

Réparation/remplacement comme recours exclusif

Pendant la période de garantie, Thermador ou un de ses centres de service agréés réparera le produit à titre gracieux (sous réserve de certaines limitations indiquées dans le présent document) s'il présente un défaut de fabrication ou de matériau. En cas d'échec des tentatives raisonnables de réparation du produit, Thermador remplacera le produit (un modèle supérieur peut être mis à disposition, à la seule discrétion de Thermador, moyennant des frais additionnels). Toutes les pièces et les composants déposés doivent demeurer la seule propriété de Thermador. Toute pièce remplacée et/ou réparée doit être identique à la pièce d'origine, conformément à la présente garantie. Cette dernière ne sera pas prolongée au regard desdites pièces. La seule responsabilité de Thermador, en vertu des présentes, se limite à la réparation des produits défectueux au départ de l'usine, par le biais d'un fournisseur de services agréé Thermador pendant les heures de travail normales. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter tout dommage matériel, Thermador recommande vivement de ne pas essayer de réparer le produit soi-même, ni de le faire réparer par une personne non qualifiée. L'entreprise Thermador ne sera en aucun cas tenue responsable des réparations et du travail effectués par un centre de service non agréé. Si le consommateur confie la réparation du produit à quelqu'un d'autre qu'un centre de service agréé, CETTE GARANTIE DEVIENDRA AUTOMATIQUEMENT NULLE ET NON AVENUE. Les centres de service agréés sont les personnes ou les compagnies qui ont été spécialement formées sur les produits Thermador et qui possèdent, d'après Thermador, une très bonne réputation en matière de service à la clientèle et une capacité technique supérieure (il est à noter qu'il s'agit d'entités indépendantes et non des agents, partenaires, filiales ou représentants de Thermador). Nonobstant ce qui suit, l'entreprise Thermador ne sera en aucun cas tenue responsable si le produit se trouve dans une région éloignée (supérieure à 100 miles d'un centre de service agréé), qu'il n'est

pas accessible de façon raisonnable, ou qu'il se trouve dans un environnement dangereux ou menaçant ; dans une telle éventualité, à la demande du consommateur, Thermador pourrait s'acquitter des frais de main-d'œuvre et de pièces et expédier les pièces au centre de service agréé le plus proche, mais le consommateur serait entièrement responsable des frais de déplacement et autres frais spéciaux encourus par le centre de service, en supposant qu'il accepte la demande de service.

Produit hors garantie

Thermador n'a aucune obligation, conformément à ce que stipule la loi ou tout autre règlement, de faire des concessions, notamment en matière de réparations, de prorata et de remplacement de produit, une fois la garantie expirée.

Exclusions de garantie

La couverture de garantie décrite dans les présentes exclut tous les défauts et dommages qui n'incombent pas directement à Thermador, y compris, sans s'y limiter, ce qui suit :

- L'utilisation du produit dans des conditions anormales, inhabituelles ou imprévues (y compris, sans s'y limiter, toute forme d'utilisation commerciale, l'utilisation ou le stockage à l'extérieur d'un produit destiné à un usage interne, l'utilisation du produit avec des réservoirs d'air ou d'eau courante) ;
- La faute intentionnelle d'un tiers, la négligence, la mauvaise utilisation, l'utilisation abusive, les accidents, l'exploitation inadéquate, le manque d'entretien, la mauvaise installation, la falsification, le non-respect des instructions d'utilisation, la manipulation sans précaution, les réparations non autorisées (y compris les réparations effectuées par l'utilisateur ou l'étude du fonctionnement interne de la machine par celui-ci) ;
- Tout ajustement, toute altération ou toute modification, le non-respect des codes, règlements ou lois à l'échelle locale, de l'État ou du département, applicables au système électrique, à la plomberie et/ou aux bâtiments, y compris la non-installation du produit

conformément aux règlements et codes de sécurité locaux applicables au bâtiment et à la prévention des incendies ;

- L'usure et la détérioration normales, les déversements d'aliments et de liquides, les accumulations de graisses ou d'autres substances sur, dans ou autour du produit ;
- Les forces et les facteurs externes, élémentaires et/ou environnementaux, y compris, sans s'y limiter, la pluie, le vent, le sable, les inondations, les incendies, les coulées de boue, les températures de gel, les moisissures excessives ou l'exposition prolongée à l'humidité, la foudre, les surtensions, les défaillances de structure autour de l'appareil, et les catastrophes naturelles ;
- Les demandes de service visant à corriger l'installation de votre réfrigérateur, à obtenir des conseils à propos de son utilisation, à remplacer les fusibles de votre maison ou à réparer l'installation électrique ou la plomberie de votre foyer ;
- La dépose et le remplacement de la garniture ou des panneaux de décoration qui entravent l'entretien du produit.

En aucun cas l'entreprise Thermador ne sera tenue responsable des dommages encourus par les biens environnants, y compris les armoires, planchers, plafonds et autres objets ou structures autour du produit. Sont également exclus de la garantie : les produits dont les numéros de série ont été modifiés, effacés ou enlevés ; les visites d'entretien visant à enseigner le fonctionnement du produit et les visites menées à bien en l'absence de problème avec le produit ; la correction de problèmes d'installation (le consommateur est seul responsable de toute structure et de tout réglage du produit, y compris en ce qui concerne l'électricité, la plomberie et autres raccordements nécessaires, pour des fondations/un plancher approprié(es), et pour toute modification incluant, sans limitation, les armoires, les murs, les planchers, les tablettes, etc.), la remise en marche des disjoncteurs ou le remplacement des fusibles.

DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LOI, CETTE GARANTIE SPÉCIFIQUE LES SEULS RECOURS DONT VOUS DISEPOSEZ À L'ÉGARD DU PRODUIT, QUE LA RÉCLAMATION SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN ACTE DÉLICTEUX (Y COMPRIS EN CAS DE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU DE NÉGLIGENCE) OU AUTRE. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES AUX TERMES DE LA LOI, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, OU AUTRES, SONT LIMITÉES DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. LE FABRICANT NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS ET DES « PERTES D'AFFAIRES » ET/OU DES DOMMAGES PUNITIFS, DES PERTES OU DES DÉPENSES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES ABSENCES DU TRAVAIL, LES FRAIS D'HÔTEL ET/OU LES FRAIS DE RESTAURANT, LES FRAIS DE REMODELAGE EN PLUS DES DOMMAGES DIRECTS QUI SONT DÉFINITIVEMENT CAUSÉS EXCLUSIVEMENT PAR THERMADOR, OU AUTRE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION NI LA LIMITATION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, ET CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES. PAR CONSÉQUENT, LES LIMITES CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS PRÉCIS RECONNUS PAR LA LOI. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS VARIABLES D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Aucune tentative de modification, de changement ou d'amendement de cette garantie ne peut être effective sans le consentement écrit autorisé d'un officier de BSH.

Obtention d'un service sous garantie :

Pour obtenir un service sous garantie pour votre produit, contactez le département de service après-vente de Thermador au 1-800-735-4328.

8001146626
en-us, fr-ca (9901)



Thermador[®]

BSH Home Appliances Corporation, 1901 Main Street, Suite 600 Irvine, CA 92614
1-800-735-4328 • www.thermador.com • © 2019 BSH Home Appliances Corporation